

Annexe 2
Calendrier de dépôt et de traitement des candidatures**A - Enseignement public : programmes pour les enseignants du premier degré exclusivement****A.1 Échange franco-allemand**

Durée : une année scolaire renouvelable une fois

Public concerné : enseignants titulaires du premier degré ou en voie de titularisation de l'enseignement public

Opérateur : Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)

Bureau de la formation des enseignants (DGESCO A3-3), 110, rue de Grenelle 75357 Paris SP 07.

Contact : dgesco.formation@education.gouv.fr, téléphone : 01 55 55 36 71

Dates limites	
10 janvier 2014	Transmission par l'IEN des dossiers de candidature reçus à la direction académique des services de l'éducation nationale avec éventuellement une liste complémentaire
10 mars 2014	Transmission à la DGESCO sous couvert du recteur par la DAREIC : - de la liste récapitulative des candidats retenus par département ; - des dossiers de candidature retenus ; - d'un document informant de la capacité d'accueil d'enseignants allemands par département.
Fin avril 2014	Réunion de la commission de répartition franco-allemande
Fin mai 2014	Participation obligatoire des candidats retenus à un séminaire de contact organisé par l'OFAJ en présence des enseignants français et allemands déjà en poste (4 jours)
Fin Juin 2014	Envoi par les DASEN des attestations de participation au programme d'échange franco-allemand
Août 2014	Participation obligatoire en Allemagne des candidats retenus au stage pédagogique (4 jours) et éventuellement, en fonction de leur niveau de langue, à la formation linguistique (2 semaines). Formations organisées par l'OFAJ
Janvier 2015	Participation obligatoire des enseignants français et allemands au bilan d'étape organisé par l'OFAJ (3 jours, temps de voyage inclus)
Fin avril 2015	Envoi par les enseignants en poste d'un rapport d'activité adressé : - à l'inspecteur de l'éducation nationale de leur circonscription ; - à la DGESCO, bureau de la formation des enseignants (DGESCO A3-3) ; - à l'OFAJ ; - au responsable du Land d'affectation.
Informations complémentaires : - Informations sur le programme d'échange : http://eduscol.education.fr/D0033/echangefrancoallemmand.htm http://www.ofaj.org/enseigner-dans-une-ecole-primaire - Téléchargement du dossier de candidature en format numérique : http://eduscol.education.fr/D0033/echangefrancoallemmand.htm - Recommandations et informations sur la vie et le système éducatif en Allemagne : http://eduscol.education.fr/cid52926/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-1er-degre.html - Pour un accueil réussi des professeurs des écoles allemands : http://eduscol.education.fr/cid46951/echange-franco-allemand-d-enseignants-du-premier-degre.html	

A.2 - Échange poste pour poste avec le Québec

Durée : une année scolaire

Public concerné : enseignants du premier degré des classes de grande section de maternelle au cours moyen deuxième année et enseignants spécialisés (option D) titulaires de leur poste et justifiant de cinq années d'ancienneté

Opérateur : Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération du rectorat de l'académie d'Amiens, (**DAREIC**) 20, boulevard d'Alsace-Lorraine, 80063 Amiens cedex 9

Dates limites	
21 décembre 2013	Transmission électronique par le candidat de son pré-dossier (notice de candidature électronique) sans avis hiérarchique à la DAREIC d'Amiens : postepourposte-quebec@ac-amiens.fr avec copie à la DAREIC de l'académie du candidat
18 janvier 2014	Après transmission par le directeur d'école du dossier de candidature définitif (dossier papier en deux exemplaires) à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, transmission par ce dernier des dossiers à la direction académique des services de l'éducation nationale (DASEN). Cette dernière est chargée de classer les dossiers par ordre de priorité avant de les transmettre à la DAREIC de l'académie des candidats.
15 février 2014	Transmission par la DAREIC de l'académie du candidat, sous couvert du recteur, de l'ensemble des dossiers de candidature à la DAREIC d'Amiens.
1ère quinzaine de mars	Phase de sélection et entretien téléphonique avec les candidats présélectionnés
17 mars 2014	Proposition d'affectation faite aux candidats retenus
24 mars 2014	Date limite de confirmation de l'acceptation de l'échange, information des candidats retenus concernant les procédures d'immigration
Informations complémentaires : - DAREIC Direction des Affaires Internationales, Rectorat d'Amiens, 20 boulevard d'Alsace-Lorraine, 80063 AMIENS cedex 9 postepourposte-quebec@ac-amiens.fr - Guide et calendrier de la campagne de candidature à consulter sur le site et téléchargement des formulaires de candidatures http://www.ac-amiens.fr/postepourposte-quebec/	

B - Enseignement public : programme pour les enseignants du second degré exclusivement

B.1 Séjours professionnels

Durée : deux semaines consécutives (dont une semaine sur la période des congés scolaires)

Public concerné : professeurs de langues vivantes étrangères et de disciplines non linguistiques (prioritaires)/ professeurs d'autres disciplines (non prioritaires) exerçant dans un établissement public du second degré
Accueil de professeurs européens dans un établissement public du second degré.

Opérateur : **Centre international d'études pédagogiques (CIEP)**

1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 60 00, télécopie : 01 45 07 60 01

Dates limites	
24 janvier 2014 7 février 2014	Date limite de candidature de l'enseignant français : inscription en ligne sur le site du CIEP Date limite de transmission par le chef d'établissement d'un exemplaire papier du dossier d'inscription avec avis hiérarchique à la délégation académique aux relations européennes et internationales et de la coopération de l'académie (DAREIC)
24 janvier 2014 7 février 2014	Date limite de candidature pour l'accueil d'un enseignant européen : inscription en ligne sur le site du CIEP Date limite de transmission des dossiers par le chef d'établissement au CIEP et à la DAREIC
Informations complémentaires : - Inscription en ligne sur le site du CIEP http://www.ciep.fr/sejours-professionnels	

C - Enseignement public : programme pour les enseignants des premier et second degrés

C.1 Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel

Durée : variable selon le stage choisi, entre fin juin et fin août

Public concerné : enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public de l'éducation nationale

Opérateur : **Centre international d'études pédagogiques (CIEP)**

1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 60 00, télécopie : 01 45 07 60 01

Dates limites	
Pour le premier degré	
13 janvier 2014	Réception des dossiers de candidature par le DASEN
17 février 2014	Transmission avec avis hiérarchique des dossiers classés par ordre de priorité par le DASEN au CIEP
Pour le second degré	
13 janvier 2014	Réception des dossiers de candidature par le rectorat.
17 février 2014	Transmission avec avis hiérarchique des dossiers classés par ordre de priorité par le recteur au CIEP
Informations complémentaires :	
- Inscription en ligne sur le site du CIEP : http://www.ciep.fr/stageslinguistic/index.php	
- Intervalle obligatoire entre deux validations de stage : 3 ans.	
- En cas de désistement pour des raisons graves, adresser un courriel à l'adresse suivante : stages-linguistiques@ciep.fr	

D - Enseignement public et privé sous contrat : programme pour les enseignants des premier et second degrés et les professeurs de français langue étrangère (FLE)

D.1 Codofil : séjour en Louisiane

Durée : une année scolaire renouvelable deux fois

Public concerné : enseignants des premier et second degrés et professeurs de français langue étrangère (FLE)

Opérateur : **Centre international d'études pédagogiques (CIEP)**

1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 60 00, télécopie : 01 45 07 60 01

Dates limites	
13 janvier 2014	1. Transmission électronique par le candidat de son dossier sans avis hiérarchique et avec les pièces jointes demandées à l'adresse suivante codofil@ciep.fr 2. Transmission pour avis par voie hiérarchique Pour les enseignants du premier degré : après transmission par le directeur d'école du dossier de candidature à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, transmission par ce dernier des dossiers au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN). Pour les enseignants du second degré : après transmission par le chef d'établissement à l'IA-IPR, transmission par ce dernier au recteur. Pour les professeurs de FLE : transmission du dossier de candidature, sous version papier directement au CIEP
03 février 2014	Transmission des dossiers de candidature avec les avis hiérarchiques au CIEP - par le DASEN pour les enseignants du premier degré avec copie à la DAREIC pour information, - par la DAREIC pour les enseignants du second degré.
Fin février 2014	Information des candidats présélectionnés et convocation à un entretien individuel
Du 2 au 11 avril 2014	Réunion du comité de sélection au CIEP et entretien avec les candidats présélectionnés
Mai 2014	Information des candidats recrutés
Mai et juin 2014	Information des candidats éventuellement recrutés sur liste complémentaire
Fin juillet-début août 2014	Stage de formation obligatoire à Bâton Rouge des enseignants recrutés
Informations complémentaires :	
- Les candidats retenus peuvent être appelés jusqu'en juillet	
- Conditions de participation, notices et instructions pour la constitution et la transmission des dossiers de candidature http://www.ciep.fr/codofil/index.php	
- Comparaison du système éducatif américain et français http://www.ciep.fr/codofil/docs/comparaison_fr_us.pdf	
- Informations relatives aux conditions de vie et de travail disponibles sur le site du consulat de France à la Nouvelle-Orléans : http://www.consulfrance-nouvelleorleans.org	